

Présentation des rencontres auteurs-éditeurs

Les Imaginales, festival des mondes imaginaires, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de *fantasy*, science-fiction, fantastique, bande dessinée et romans historiques français et étrangers.

Moment privilégié de rencontres entre auteurs et lecteurs, *Les Imaginales* constituent également un melting-pot où se rencontrent professionnels du milieu du livre et de l'édition.

Désireuse de mettre à contribution ce temps d'effervescence créative afin d'impulser des projets ambitieux, les *Imaginales* ont mis en place, dès 2009, un temps officiel consacré à la rencontre entre aspirants auteurs et éditeurs. Les *Rencontres auteurs-éditeurs* voient le jour dans cette visée de soutenir la création littéraire émergente tout en affirmant le rôle de soutien du festival aux différents acteurs de la chaîne du livre.

Coordonnées par Maëlle Desard, autrice, Céline Huchard, modératrice, membre du Prix des Imaginales, fondatrice du [media booksphere.fr](http://media.booksphere.fr) et coordinatrice du PLIB, et Fanny Brocca, administratrice des *Imaginales*, les *rencontres auteurs-éditeurs* sont les dispositifs professionnels les plus plébiscités des *Imaginales* avec plus de 150 candidatures chaque année.

Le festival donne l'opportunité, pendant deux heures dédiées, pour vingt-cinq candidats sélectionnés, de pitcher leur texte auprès d'éditeurs reconnus, du grand groupe éditorial à la petite maison indépendante.

Les conditions ? Ne jamais avoir été publié dans une maison d'édition à compte d'éditeur et présenter un manuscrit terminé (tome unique ou duologie) s'inscrivant dans l'Imaginaire !

Véritable tremplin pour une nouvelle génération d'auteurs, les rencontres auteurs-éditeurs font, chaque année, davantage leurs preuves, avec un nombre toujours croissant d'auteurs publiés !

Ces auteurs propulsés par les Imaginales se voient attribuer le label de « Jeunes Talents des Imaginales », titre valorisant leur parcours au sein du dispositif.

Les prochaines rencontres auteurs-éditeurs se tiendront, cette année, le vendredi 28 mai de 16h à 18h.

Le lieu sera communiqué ultérieurement, restant toutefois à proximité directe du festival.

Article I – Objectif littéraires

Au cours d'un entretien privé, éditeurs et directeurs de collection dispensent de conseils personnalisés sur les manuscrits d'écrivains n'ayant encore jamais été publiés.

Cette démarche aspire à soutenir la création littéraire en permettant à de futurs écrivains d'obtenir un regard professionnel sur leur travail.

Elle offre, en outre, l'occasion de créer des conditions de rencontres réelles entre écrivains et maisons d'édition et de faire émerger des titres singuliers en proposant une alternative humaine aux voies éditoriales classiques.

Lorsqu'un contrat d'édition est conclu entre un éditeur et un auteur, l'ouvrage publié porte de droit le label « Jeunes Talents des Imaginales ». Marque de reconnaissance pour les primo-romanciers issus des *Rencontres auteurs-éditeurs*, il confère à celui-ci l'opportunité d'être étudié prioritairement pour intégrer la programmation des *Imaginales* suivant sa publication.

Article II – Critères d'éligibilités

L'inscription est complètement **gratuite** et réservée aux **personnes majeures**.

Dans un souci d'équité, les postulants ayant déjà participé aux *Rencontres auteurs-éditeurs* au cours des trois dernières années **ne seront pas éligibles**.

Les candidats ne doivent jamais avoir été publiés dans **une maison d'édition à compte d'éditeur**.

Les manuscrits présentés sont limités au **tome unique ou duologie maximum**. Les sagas ne sont plus acceptées, à la demande des éditeurs.

Les candidats garantissent que leur **œuvre est originale**, dont ils sont les seuls auteurs. Le manuscrit ne doit, lors de la candidature, être engagé ou cédé dans le cadre d'un contrat de publication, de diffusion, d'adaptation ou d'exploitation avec une plateforme, un éditeur, un producteur ou tout autre tiers.

Les candidats garantissent que leur texte ne fait pas l'objet d'une exclusivité, d'une licence accordée à un tiers, d'un contrat d'édition, ni d'aucune cession de droits en vigueur. En participant, ils s'engagent à dégager *les Imaginales* de toute responsabilité en cas de réclamation d'un tiers relative aux droits attachés au texte.

Les manuscrits doivent appartenir aux divers genres de l'Imaginaire (*fantasy*, science-fiction, fantastique, etc.).

Les manuscrits doivent être achevés lors de la candidature (*minimum* le premier titre pour les duologies).

Les dossiers sont retenus en fonction du nombre de places disponibles (40 places lors de la pré-sélection et 25 places lors de la sélection finale), du respect des conditions listées ci-dessus, des critères des éditeurs participants et de la qualité littéraire des textes.

Article III – Modalités de participation

Il est demandé aux candidats de remplir le formulaire de pré-inscription ci-dessous, avant le 09 novembre 2026 à 09h.

- Pour les détenteurs d'une adresse Gmail : <https://forms.gle/FpmHwCijmoHiEkus6>
- Si vous ne possédez **pas** d'adresse Gmail : <https://forms.gle/H8mykUkqScSWdUmU8>

Les candidats doivent joindre à leur inscription les pièces suivantes :

- Les premières pages de leur manuscrit, nommées de la façon suivante [NOM_PRENOM_(NOMDEPLUME)_TITRE_MANUSCRIT]. Le format attendu est le suivant :

ImaginaLES

le festival des mondes imaginaires

EPINAL

- 20 000 signes *maximum*, espaces comprises ;
- En police 12 ;
- Times New Roman ;
- Double interligne ;
- Marges de 2,5 cm ;
- Texte justifié ;
- Un résumé concis et informatif de l'histoire présentant les principaux éléments de l'intrigue, les personnages-clés et l'arc narratif général de **1 200 signes maximum, espaces comprises**, nommé de la façon suivante [NOM_PRENOM_(NOMDEPLUME)_TITRE_RESUME] ;
- Un synopsis détaillé du livre fournissant une vue d'ensemble de l'intrigue, du début à la fin, de **5 000 signes maximum, espaces comprises**, nommé de la façon suivante [NOM_PRENOM_(NOMDEPLUME)_TITRE_SYNOPSIS].

Les pièces doivent faire l'objet d'une fine relecture. Les textes comprenant de trop nombreuses fautes seront écartés.

Attention : Toute pièce excédant les limites imposées ne sera pas prise en compte par le comité de sélection.

Pour les détenteurs d'une adresse Gmail, les pièces devront être déposées dans le Google Form de pré-inscription.

Pour les candidats ne possédant **pas** d'adresse Gmail, les pièces devront être transmises à agathe.guyard@epinal.fr .

Nous vous recommandons fortement de programmer un seul envoi groupé, programmé à l'avance, afin de garantir l'équité et faciliter le traitement de votre dossier.

Aucune modification pourra être apportée une fois le dossier envoyé.

Article IV – Phases de sélection

1. Transmission des pièces du 06 au 09 novembre 2026

Les candidats transmettent leur formulaire et les pièces demandées, 06 novembre à 18h30 au 09 novembre à 9h, selon la procédure décrite dans l'article III.

2. Pré-sélection sur dossier (40 candidats)

A l'issue de la clôture des candidatures est effectuée une évaluation sur la base du dossier transmis par l'équipe organisatrice.

Seules 40 candidatures seront retenues. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Respect des conditions de participation listées dans les articles II et III ;
- Clarté et lisibilité du résumé et du synopsis ;
- Qualité rédactionnelle de l'extrait du manuscrit (orthographe et syntaxe, fluidité du style) ;
- Adéquation avec les rencontres professionnelles et diversité éditoriale (genre, public cible, etc.).

3. Sélection finale (25 candidats)

Seuls les 40 candidats présélectionnés accéderont à la seconde phase d'évaluation.

Le comité de sélection effectuera une **analyse approfondie** du synopsis complet et de l'intégralité de l'extrait.

Les 25 candidats seront retenus selon les critères suivants :

- Structure narrative et cohérence globale (arc narratif, crédibilité, résolution de l'histoire, etc.) ;
- Qualité littéraire et rédactionnelle (style, rythme, maîtrise du genre, etc.) ;
- Maturité et potentiel du projet.

La sélection sera communiquée par mail au plus tard le **11 janvier 2027**.

Les candidats non-retenus pourront, s'ils le souhaitent, recevoir une fiche de lecture détaillant les points forts et les axes d'amélioration de leur texte.

Le comité de sélection est souverain dans sa décision et n'aura à fournir aucune justification complémentaire.

Article V – Sélection des maisons d'édition

Les 25 candidats sélectionnés recevront une liste d'une quinzaine d'éditeurs et de maisons d'édition. Ils adresseront à l'organisation une sélection de six éditeurs correspondant à leur projet, **selon leur ordre de préférence**. La liste des vœux devra être retournée dans un délai de deux semaines après réception. Passé ce délai, l'organisation se réserve le droit de sélectionner un autre candidat.

En fonction des demandes des éditeurs, de leurs disponibilités et de la typologie des textes, le comité d'organisation en retiendra au moins trois. Il planifiera ensuite les rencontres en fonction des demandes et des disponibilités des éditeurs.

Il se réserve le droit, en discussion avec les candidats concernés, d'en réorienter certains s'il s'avèrerait que les projets ne correspondaient pas à l'offre éditoriale des éditeurs souhaités.

Les dossiers des candidats seront accessibles aux éditeurs environ deux semaines avant les *rencontres auteurs/éditeurs*. L'accès aux manuscrits est réservé aux seuls éditeurs présents et aux membres du comité.

Article VI – Calendrier

06 au 09 novembre 2026

Les inscriptions sont ouvertes du 06 novembre à 18h30 au 09 novembre à 9h. L'organisation se réserve le droit de clôturer les candidatures plus tôt en cas d'afflux de candidatures. Quarante candidats seront présélectionnés à l'issue de cette première phase.

A partir du 11 janvier 2027

Les candidats seront informés de la réponse, positive ou négative.

A partir du 8 février 2027

La liste des éditeurs participants est fournie aux auteurs.

Les candidats sont invités à retourner la liste des six éditeurs qu'ils souhaitent rencontrer, dans l'ordre de préférence, dans un **délai de deux semaines**.

Deux temps de préparation sont ensuite proposés aux participants :

- **En mars 2027** : un webinaire collectif, organisé par l'Institut des Carrières Littéraires (LICARES)
- **Des entraînements individuels au pitch**. Le créneau sera défini en lien avec les coordinatrices.

Article VII – Déroulé des rencontres

Le vendredi 28 mai, chaque candidat disposera d'environ 8 minutes par éditeur. Les organisateurs signaleront le début et la fin de chaque entretien.

Le lieu sera communiqué exclusivement aux candidats sélectionnés. Il se déroulera toutefois à proximité directe du festival. Les *rencontres* sont **privées**. Seul l'équipe organisatrice, les participants et les journalistes accrédités peuvent y avoir accès.

Tout retard ou absence entraîne l'annulation du créneau manqué. Pour ne pas décaler le planning global, aucun entretien ne pourra être prolongé ni reporté.

Tout participant refusant d'achever l'entretien après le temps imparti ou de respecter les consignes transmises par l'organisation sera susceptible d'être exclu immédiatement.

Le candidat est libre d'apporter son dossier au format papier, ainsi que de prendre des notes. L'ensemble de ses affaires personnelles reste sous sa propre responsabilité.

Article VIII – Accompagnants et accessibilité

Les *rencontres* se déroulant dans un cadre professionnel fermé, les candidats doivent se présenter seuls.

Par exception, l'accueil d'un accompagnateur (1 personne maximum par candidat) peut être autorisé pour les candidats présentant des besoins spécifiques d'accessibilité (handicap, neuroatypie, etc.).

Cette présence doit faire l'objet d'une **demande préalable obligatoire** auprès de l'équipe, au moins 15 jours avant les *rencontres*. L'organisation l'étudiera et se réserve le droit de valider ou non la présence de l'accompagnateur en fonction des contraintes de l'espace.

Article IX – Communication

Dans le cas où une publication ferait suite à une participation aux *rencontres auteurs-éditeurs*, les candidats s'engagent à en informer l'équipe organisatrice et à mentionner *Les Imaginales* et la label « Jeunes Talents des Imaginales » dans leur communication.

Il est également convenu avec les candidats que ces derniers cèdent le droit aux *Imaginales* de communiquer librement autour du livre, dans le cadre de la promotion mutuelle de l'auteur, de l'éditeur et du festival sur leurs supports de communication.

Article X – Règles déontologiques

Le comité de sélection est souverain dans la sélection des candidats.

Les éditeurs s'engagent à respecter la confidentialité des textes qui leur sont soumis et à n'utiliser sous aucun prétexte les manuscrits présentés aux *rencontres auteurs-éditeurs* sans accord explicite et préalable de son propriétaire.

ImaginaLES

le festival des mondes imaginaires

EPINAL

Chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement les règles énoncées dans le présent règlement et dans la Charte générale des Valeurs du Festival, disponible sur le site internet des *Imaginales*.

Les Imaginales ne toléreront aucun comportement inapproprié, verbal ou non-verbal (y compris par des moyens numériques) non-désiré, qui aurait pour effet de créer un environnement intimidant, dégradant ou insécurisant pour une personne.